

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 50061

Numéro SIREN : 343 950 978

Nom ou dénomination : 3 A IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2021 sous le numéro de dépôt 1444

3 A IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 21 Boulevard Pasteur,
62100 CALAIS
343 950 978 RCS BOULOGNE SUR MER

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 8 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit mars,

Les soussignés :

- Madame Isabelle MAGNOLIA, propriétaire de	2 actions
- Monsieur Antoine VROILANT, propriétaire de	166 actions
- Monsieur David VROILANT, propriétaire de	166 actions
- Madame Juliette VROILANT, propriétaire de	166 actions

Détenant ensemble les 500 actions composant le capital social de la Société.

Agissant en qualité de seuls associés de la Société 3A IMMOBILIER et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, prenant acte de la démission de Madame Isabelle MAGNOLIA de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme à l'unanimité en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- Monsieur **Antoine VROILANT**,
Né à Calais (62100) le 31 août 1992,
De nationalité française
Demeurant 21 rue des Soupissants, 62100 Calais.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- Madame **Isabelle MAGNOLIA**,
Née à BULLY-LES-MINES, le 27 mars 1974,
De nationalité française,
Demeurant 1431 avenue du Général de Gaulle, 62231 Coquelles.

IM AV JV DV

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Isabelle MAGNOLIA disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Isabelle MAGNOLIA aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

TROISIEME DÉCISION

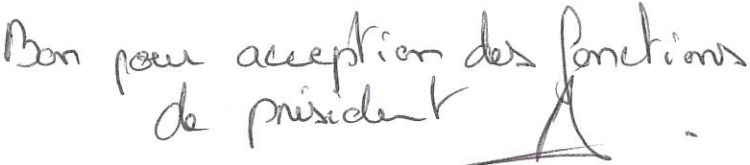
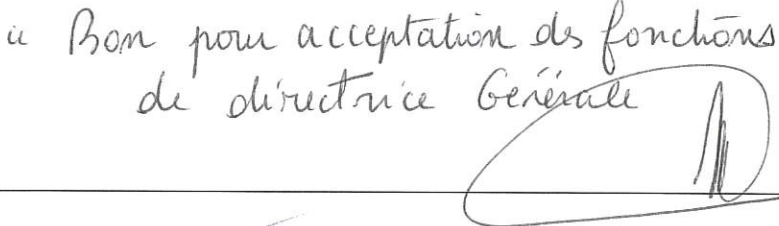
La collectivité des associés décide à l'unanimité que la Directrice Générale conservera sa rémunération actuelle et l'antériorité de son contrat de travail.

QUATRIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes sera notifié au gérant pour les rendre opposables à la Société.

Antoine VROILANT Associé	« Bon pour acceptation des fonctions de Président » 
Isabelle MAGNOLIA Associée	« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale » 
David VROILANT Associé	
Juliette VROILANT Associée	